

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE  
Service de la Législation et du Contentieux  
Centre Médico-Social du Ministère

## LES CRITERES D'IRRECEVABILITE EN MATIERE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX

### DISPOSITIONS COMMUNES

- Prescription quadriennale ;
- Enfants à charge de plus de vingt (20) ans ;
- Etablissements non agréés ;
- Pièces justificatives sans la mention « vu et reconnu exact » avec la signature de la hiérarchie suivant le spécimen de signature ;
- Localité de service hors Antananarivo renivohitra (CP : 101).

### FRAIS MEDICAUX

**Sans régularisation ni orientation d'un médecin du Centre Médico-social du Ministère (CMSM)**

- Consultation externe
- Hospitalisation
- Analyse
- Echographie
- Scanner... etc

Grossesse sans consultation pré-natale auprès du Centre Médico-social du Ministère (CMSM)

### ETABLISSEMENTS AGREES

- Instituts publics et hôpitaux publics
- Clinique des Sœurs Ankadifotsy
- Polyclinique et Maternité d'Ilafy
- Clinique Mpitsabo Mikambana Ampasanimalo (MM24)
- Pavillon Sainte Fleur
- Clinique Médico-Chirurgicale Village des jeux Ankorondrano
- Clinique Saint Paul Ambatoroka
- Clinique Médico-Chirurgicale Tanjombato
- Clinique ORL RABENATOANDRO ANTSAHAVOLA
- Clinique Médico-Chirurgicale MAHARAVO Analakely
- AGARWAL'S
- Centre national de crénothérapie et thermo-climatisme Antsirabe

### LUNETTERIES

- Montant supérieur à 700 000 ar
- Montant monture > Montant verres
- Monture : utilisation alliages métaux précieux, prothèse de luxe.

### ETABLISSEMENTS AGREES

- CORNA Ankaditoho
- CLAR'OPTIQUE Soarano Anakakely
- CRYSTAL OPTIQUE Antaninandro-Antananarivo/Toamasina
- IARIVO OPTIQUE Ampefiloha
- LIL'OPTIQUE Ankadifotsy
- LUXOPTICA Ankorondrano
- Lunetier Robert Fianarantsoa
- MAD'OPTIQUE Analakely
- OPTIQUE LAKHOU Mahajanga
- MASO Ampefiloha
- EASY OPTICA Ambatomitsangana Behoririka
- ZOOX OPTICA Ankorahotra
- OPTICA NY SOLOMASO Toamasina
- VEL'OPTIC Ambodivona
- LUNETTES ET VUES Tsaralalàna
- ZOOM OPTIQUE Galerie Zoom Ankorondrano
- OPTIQUE DE LA GRANDE ÎLE Score Digue
- Clinique de Santé Oculaire Ambatoroka
- 5 SENSES SARLU Andravoahangy, Antaninandro
- OPTICITY LA CITY Ivandry
- Atelier SALFA Antsirabe
- ARIFIDY OPTIQUE- Galerie Prisme Adrefan'Ambohijanahary
- BOINA OPTIQUE Mahajanga

## LES PIECES A FOURNIR EN MATIERE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX

1. BORDEREAU D'ENVOI : NOM, IM, DIRECTION, MONTANT (en lettre et en chiffre)
2. DEMANDE : Nom et Prénom, IM, Direction, Numéro du téléphone, Montant (en lettre et en chiffre)
3. ETAT RECAPITULATIF : Date de la facture, N° de la facture, Montant de la facture en Ariary, Montant en lettre et chiffre. La somme demandée doit être arrêté en lettre.

Ex:

DATES	N FACTURE	ETABLISSEMENT	MONTANT EN ARIARY

4. AVIS DE CREDIT : Moins de 6 mois
5. RIB : Original ou photocopie certifié (chef hiérarchique)
6. ACTE DE MARIAGE : Moins de 6 mois
7. LIVRET DE FAMILLE : Moins de 6 mois
8. BULLETIN DE NAISSANCE : Moins de 6 mois
9. BULLETIN DE CONSULTATION : Nom et Prénom, IM, Direction, Cachet et signature du chef hiérarchique, date, le cachet rond du médecin traitant
10. BILLET D'HOSPITALISATION : Billet d'entrée (partie médicale) et billet de sortie (partie administrative). On doit mentionner « Vu et Reconnu exact », avec le cachet du chef hiérarchique (selon le spécimen de signature).
11. ORDONNANCE : Nom et prénom, date, le cachet de la pharmacie, le nom du médecin traitant.
12. FACTURE : Le nom des patients, cachet de la pharmacie.
  - Les factures doivent être conformes à la liste des médicaments prescrits dans l'ordonnance
  - Les factures doivent être munies : cachet et montant exact en lettre et en chiffre
  - Toutes les pièces doivent être certifiées « VU ET RECONNU EXACT ».
13. TICKET DE CAISSE ou REÇU :
  - Informations sur le patient et objet selon la prescription médicale (examen complémentaire; analyse ;...)
  - Facture en bonne et due forme (cas de la Pharmacie externe)
  - Attestation de paiement (cas de l'hospitalisation)
  - N° de ticket, montant total en lettre et en chiffre et cachet du responsable
  - Toutes les pièces doivent être certifiées « VU ET RECONNU EXACT ».
14. NOTICE :
  - Le cachet de la pharmacie avec signature et le nom du signataire
  - Le Cachet du chef hiérarchique (selon le spécimen de signature)
15. ATTESTATION DE VENTE : Dans le cas du remboursement relatif à la lunetterie
16. AGENT ECD :
  - Décision d'engagement (moins de 6 mois)
  - Photocopie CIN certifiée.

### TEXTES DE REFERENCE

LOI N 2003-011 du 03/09/2003 portant statut général des fonctionnaires ;  
LOI N 94-025 du 17/11/94 relative au Statut Général des agents non encadrés de l'Etat ;  
DECRET N 94'077 du 25/01/94 fixant le régime des soins médicaux, d'hospitalisation, d'évacuation sanitaire des fonctionnaires et des agents non encadrés de l'Etat.  
Arrêté interministériel n 0676/2017 du 18/01/2017 portant agrément CIM

CIRCULAIRE N 0377/MFB/SG/DGD.2/DF.2 du 19/04/94 fixant les modalités d'application du régime d'hospitalisation et des soins médicaux des personnes civiles de l'Etat ;  
NOTE N 45-2016-MFB/SG/DAAF/SLC du 05/08/2016 : remboursement des frais médicaux et de lunetterie ;  
NOTE N 313-2016-MFB/SG/DAAF du 30/11/2016 : remboursement des frais médicaux, des analyses, des hospitalisations durant la grossesse et l'accouchement ;

NOTE N 90-2017-MFB/SG/DGB/SAI du 19/04/2017 : prise en charge à la Clinique Médico-Chirurgicale Village de jeux ;  
NOTE N 91-2017-MFB/SG/DGB/SAI du 19/04/2017 : ouverture du service de Radiothérapie de la Polyclinique d'Ilafy ;  
Lettre N 54-2019/MEF/SG/DAF du 05/04/2019 : gestion du traitement des dossiers de remboursement des frais médicaux.

NB : - En cas de suspension de la Prise en charge, le remboursement est automatique ;  
- Les prestations réalisées par les établissements agréés faisant déjà l'objet de prise en charge ne sont aucunement remboursables.